

EPRAP : Fiche d'information des locataires et la prévention des expulsions

Avez- vous besoin d'aide au loyer ?

Le programme de prévention des expulsions et d'aide au loyer (EPRAP) du King County [Comté de King] aide les résidents à payer des loyers et des services publics en raison des difficultés liées à la COVID-19.

Le King County n'accepte plus de Nouvelles demandes d'aide au loyer après le 28 février 2022.

Veillez appeler le 211 pour entrer en contact avec des agences dans tout le King County qui pourront encore avoir des ressources d'aide au loyer disponibles.

Et si je suis déjà inscrit ?

Si vous vous êtes inscrit au programme de prévention des expulsions et d'aide au loyer (EPRAP) du King County avant le 28 février 2022 par le portail des locataires sur notre site web, il est toujours possible que vous soyez sélectionné dans le groupe de locataires pour recevoir de l'aide. Chaque semaine, le King County sélectionné au hasard des locataires inscrits dans le groupe de locataires pour participer au programme. Le nombre sélectionné variera en fonction de la capacité des prestataires de services. Les applications existantes pourront continuer à se connecter au portail des locataires pour obtenir une mise à jour du statut.

L'EPRAP du King County ne jouit que d'un financement limité. Malheureusement, nous ne serons pas en mesure d'aider tous ceux qui se sont inscrits.

Nous continuerons à vous contacter et à vous tenir au courant de nos progrès. Veuillez surveiller vos emails et répondre aux appels et aux SMS parvenant d'un numéro inconnu, car vous serez peut-être toujours l'un des ménages sélectionnés pour obtenir de l'aide.

Qu'est-ce que l'accord de paiement EPRAP ?

Dans le cadre de la réception du paiement du loyer du programme de prévention des expulsions et d'aide au loyer (EPRAP) du King County, le propriétaire a signé un accord de paiement (aussi appelé formulaire T-RAP). Ce document contient des informations sur les mois pendant lesquels l'EPRAP a payé votre loyer (la période de paiement) et les conditions que le propriétaire a acceptées, telles que :

- Ne pas augmenter le loyer ou expulser pour non-paiement du loyer pendant six mois après la période de paiement
- De ne pas émettre de frais de retard ou de frais supplémentaires la période de paiement

L'accord signé par le propriétaire est disponible sur le portail EPRAP, auquel vous pouvez accéder [ici](#) (site en anglais uniquement).

Si vous avez besoin d'aide supplémentaire pour accéder à ces documents, vous pouvez envoyer un email à <https://bit.ly/RentHelpSupport> ou appelez le (253) 237-2485

Besoin d'une assistance juridique liée à l'expulsion ?

Que vous attendiez une aide au loyer dans le pool de locataires ou que vous soyez en train d'être servi si votre propriétaire vous délivre un avis d'expulsion, l'aide est disponible.

Avant de prendre la décision de quitter votre logement ou d'accepter un plan de paiement, renseignez-vous sur vos droits et le fonctionnement du processus d'expulsion sur [washingtonlawhelp.org](http://www.washingtonlawhelp.org). (Site en anglais uniquement).

Pour des questions et des informations générales sur **les droits des locataires**, appelez [Solid Ground's Tenant Services](#) (Site en anglais uniquement). *Ligne de message* au 206-694-6767 ou [Tenants Union of Washington State](#) (Site en anglais uniquement). *Hotline* au 206-723-0500 ou essayez tenantsunion.org. (Site en anglais uniquement).

Si vous recevez un avis de *paiement-ou-d'évacuation* à Seattle, appelez la ligne d'assistance pour la location à Seattle au 206-684-5700 pour vous assurer qu'il s'agit d'un avis valide. Le [Eastside Legal Assistance Program](#) (Site en anglais uniquement) pourra également fournir l'aide juridique aux locataires. Postulez en ligne ou appelez leur ligne d'assistance : 425-747-7274 (anglais) 425-620-2778 (espagnol). Les locataires peuvent également demander l'aide du [Tenant Law Center](#) au 206-324-6890.

Si vous recevez une **sommation d'expulsion** dans le King County, contacter le [Housing Justice Project](#) (Site en anglais uniquement) au 206-267-7069 ou email hjpstaff@kcba.org. En raison de la forte demande, le **projet de justice du logement ne peut actuellement pas aider les locataires plus tôt dans le processus d'expulsion**, par exemple à la réception d'un préavis de 14 jours.